



Genre de document : Norme de mise en application

N° du document : 52-805

Objet : Comité de vérification

Modifications :

Date de publication : Le 31 août 2005

Entrée en vigueur : Le 31 août 2005

RÈGLE 52-805

METTANT EN APPLICATION LA NORME MULTILATÉRALE 52-110 SUR LE *COMITÉ DE VÉRIFICATION*, LES FORMULAIRES 52-110F1 ET 52-110F2, AINSI QUE L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE 52-110IC

PARTIE 1 – DÉFINITIONS

1.1 Dans la présente règle, « NM 52-110 » désigne la Norme multilatérale 52-110 sur le *comité de vérification*, les formulaires 52-110F1 et 52-110F2, ainsi que l'Instruction complémentaire 52-110IC.

PARTIE 2 – ADOPTION DE LA RÈGLE

2.1 La Norme multilatérale 52-110, modifiée par le présent texte réglementaire, est adoptée à titre de règle sous le régime de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

PARTIE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

3.1 La présente règle entre en vigueur le 31 août 2005.